



Chèque Emploi Service Universel (CESU) 2024

Pensez-y !

En clair

L'accord du 20 octobre 2020, relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation vie professionnelle, familiale et personnelle à Pôle emploi, prévoit le cofinancement de chèque CESU à hauteur de 50% par Pôle emploi.

D'une valeur de 115 €, il est préfinancé à hauteur de 57,50€ par Pôle emploi. Le solde restant (57,50€) est prélevé sur votre salaire du mois de la commande.

Pour qui ?

Quel que soit votre contrat (CDD ou CDI), vous pouvez bénéficier du CESU, dans la limite d'une commande par an.

Durée de validité

Le CESU est valable du 1er décembre N-1 de l'année d'émission au 31 janvier N+1 de l'année d'émission (28 février N+1 pour le e-CESU).

ⓘ Le Pass CESU ouvre droit à 50% de crédit d'impôt sur les dépenses de service à la personne, hors financement de l'employeur

Pour commander c'est ici  [CESU](#)



FORCE OUVRIERE
73 avenue William Booth
13012 MARSEILLE



Syndicat.FO-PACA@pole-emploi.fr



06.89.91.81.15



www.fopoleemploipaca.fr

